



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Paris, le 5 septembre 2016

Velvet Avocats conseille les repreneurs dans le cadre du rachat sur Pack Line, leader des baies panoramiques motorisées

Guillaume Rémy a conseillé les repreneurs dans le cadre d'une opération d'acquisition du groupe Pack Line, composé de deux sociétés situées en France et en Suisse, acteur leader en matière de conception et de fabrication de baies panoramiques motorisées très haut de gamme et de très grandes dimensions.

Aux commandes du groupe depuis 25 ans, Dominique Pilard a décidé de se retirer afin de se consacrer à de nouveaux projets personnels et, ainsi, de céder le groupe à une holding codétenue par MM. Philippe Rubat, qui était en charge du développement dans la société, et Pascal Trey, entrepreneur fort de plus de 25 années d'expérience dans l'industrie.

Avec cette acquisition, les deux repreneurs ont ensemble l'ambition de consolider la position de Pack Line sur ses marchés historiques (France et Suisse) mais également à l'étranger (et notamment en Europe du Sud et au Moyen-Orient), en capitalisant notamment sur l'avance technologique et le savoir-faire acquis par les équipes Pack Line au cours des dernières années.

Les développements récemment réalisés par le groupe portent sur le cintrage des verres et leur motorisation, et les études actuelles sont réalisées autour des verres chauffants. A la suite de cette acquisition, les axes de croissance du chiffre d'affaires se concentrent sur le levier résultant de la proximité avec certains cabinets d'architectes de villas grand-luxe ainsi que sur les opportunités offertes en matière d'équipement de l'habitat par les résidences services de très haut de gamme.

Les repreneurs étaient conseillés par **Velvet Avocats** (Guillaume Rémy, associé)

Les cédants étaient conseillés par **Lawréa** (Philippe Fanget, associé)

Velvet Avocats est un cabinet d'avocats français dédié au conseil juridique et fiscal dans le domaine des fusions-acquisitions et du private equity.

Velvet Avocats assiste l'ensemble des acteurs du monde des affaires (fonds d'investissement, sociétés, fondateurs, dirigeants, managers et actionnaires) dans le cadre de leurs opérations capitalistiques.

Forts de leur expérience dans les opérations de fusions-acquisitions et de private equity, les avocats de Velvet Avocats conseillent leurs clients, français ou étrangers, à tous les stades de la vie des sociétés : amorçage, développement, accompagnement, transmission.

"Forte notoriété" en Capital-Innovation – Conseils des fonds

"Forte notoriété" en Capital-Investissement – Conseils en fiscalité des LBO

"Pratique réputée" en Capital-Investissement – LBO – Conseils du management

(Décideurs Stratégie Finance Droit 2016)

Plus d'information sur le cabinet :

www.velvet-avocats.com

Contact :

Velvet Avocats

12 rue Tronchet – 75008 Paris

Tél : 01.43.12.38.00 – Fax : 01.43.12.38.01

E-mail : contact@velvet-avocats.com

